

De la cohabitation à l'union, Ecaal-Eral : retour sur une histoire commune

Auteur(s) : WESTPHAL Fritz

Depuis la Réforme au XVI^e siècle, luthériens et réformés coexistent sans problème majeur. Les durcissements confessionnels seront l'œuvre des XVII^e et XVIII^e siècles. Rétrospective historique sur les XIX^e et XX^e siècles où d'importantes étapes ont préparé le terrain pour l'union ecclésiale d'aujourd'hui.

Lorsqu'en 1802, Bonaparte donne un statut juridique aux protestants, il aurait voulu qu'il fût identique pour les luthériens et les réformés. Mais il se heurte aux divisions profondes du protestantisme de l'époque: les uns voulaient un statut très libéral, les autres le voyaient plus hiérarchisé. Bonaparte impose donc un statut à sa convenance: ce furent les Articles organiques de 1802.

En 1848, à la suite de la révolution parisienne, le Directoire est chassé du quai Saint-Thomas et remplacé par une Commission directoriale provisoire. Celle-ci convoque une Assemblée constituante qui, après de larges consultations, devait réorganiser l'Eglise luthérienne. Or, le 19 septembre 1848, alors que cette Assemblée est en pleins travaux, une lettre du Conseil central de l'Eglise réformée de Paris demande la fusion des deux Eglises protestantes de France. Les réactions à cette demande sont violentes. Côté luthérien, Horning prononce à Strasbourg sa fameuse « Notwehrpredigt » contre toute tentative d'accord avec les réformés; et côté réformé se constitue une « Eglise libre » strictement liée aux confessions de foi réformées. Le projet est ajourné.

L'annexion de l'Alsace et de la Moselle à l'Allemagne en 1871 coupe les protestants alsaciens et mosellans de l'Eglise de France. Les consistoires réformés se retrouvent sans aucun lien entre eux, puisqu'ils ne sont plus en rapport avec l'organe unificateur du Conseil central des Eglises réformées à Paris. Sous l'impulsion du pasteur Piepenbring, un synode est créé qui établit les relations entre réformés haut-rhinois, bas-rhinois et mosellans: c'est la constitution de l'ERAL. Côté luthérien, un important projet de réforme des structures de l'ECAAL est brutalement arrêté par le déclenchement de la Première guerre mondiale en 1914. S'il avait abouti, il aurait considérablement rapproché les structures des deux Eglises grâce à une vraie synodalisation de l'ECAAL. Dans les années soixante, un important travail théologique s'effectue sous l'impulsion des « Quatre bureaux » des Eglises

luthériennes et réformées françaises, qui aboutit aux « Thèses de Lyon » qui mettent fin au contentieux théologique des deux Eglises - un accord que la « Concorde de Leuenberg » de 1973 devait confirmer sur le plan européen.

En 1974, le Consistoire supérieur de l'ECAAL adopte des « Orientations prioritaires pour la vie de l'Eglise », un texte que le Synode de l'ERAL « reçoit » à son tour en 1975. Lors du synode de l'ERAL à Thionville en 1991, un vœu propose à l'ECAAL la constitution d'un groupe de travail mixte chargé d'étudier la possible création d'une Eglise protestante unie. En novembre 1994, un « protocole d'accord » relatif à l'Assemblée commune (réunissant synode ERAL et consistoire supérieur de l'ECAAL) et au Conseil commun (réunissant Directoire de l'ECAAL et Conseil synodal de l'ERAL) est néanmoins adopté par la première Assemblée commune réunie à Metz. Ce protocole d'accord est révisé encore une fois par l'assemblée commune de Sélestat, en novembre 1998, qui met également en place une « commission des sages » chargée de proposer un projet plus élaboré d'union.

Ce n'est, finalement, qu'après l'élection de Jean-François Collange à la présidence du Directoire de l'ECAAL, qui avait inscrit l'union des deux Eglises à son « programme électoral », que la question est reprise avec énergie. Et aboutit au décret gouvernemental du 18 avril dernier instituant définitivement « l'Union » des deux Eglises.

Fritz Westphal

Entretien L'union - un état de grâce

Avant la fête de l'union des Eglises protestantes d'Alsace-Lorraine (Epal), leurs présidents, Jean-François Collange et Jean-Paul Humbert, font l'état des lieux du projet d'union, vécu comme l'entrée dans... un état de grâce. Entretien.

Quelles sont les prochaines étapes concrètes qui donnent corps à l'union entre nos deux Eglises ?

Jean-François Collange : Le décret vient d'être publié dans le Journal officiel. Le 7 mai, ce sera la fête en l'église Saint Thomas à Strasbourg, mais aussi dans chacune des paroisses protestantes d'Alsace et de Moselle. Elles sont toutes appelées à célébrer un culte festif avec une même liturgie, de préférence en invitant des personnes de l'autre volet confessionnel. Puis, dès le 24 juin, la première Assemblée de l'Union élira son

président pour les trois prochaines années.

En dehors d'une économie de temps et de forces vives, quels sont les avantages en termes humains et ecclésiologiques ?

Jean-Paul Humbert : Notre identité tiendra dorénavant compte de l'autre. Maintenant nous sommes protestants luthéro-réformés, ce qui n'exclut pas des avis partagés au sein de cette grande famille.

J-F. C. : L'Union permettra un témoignage plus fort, plus ferme dans un monde où les identités religieuses ont tendance à se diluer. Ce sera une voix et une présence plus claires.

Par rapport à l'Eglise catholique, on verra une Eglise protestante et non deux Eglises protestantes. Il y aura donc une meilleure visibilité. Et puis, tous nos services seront dynamisés par cette union.

J-P. H. : Dans les écoles, face aux recteurs, aux directeurs, et à côté des représentants des autres religions, c'est mieux d'être « Une » Eglise protestante.

Et les résistants ?

J-P. H. : Sur les 250 000 protestants, je considère que plus de 90 % sont pour cette union. Et ceux qui résistent encore joueront le jeu de la démocratie quand l'union sera faite, et verront tout ce qu'il y a de positif. C'est comme dans un match, les deux équipes s'opposent, et à la fin, on se serre la main. En fait, depuis Bucer on a toujours souhaité aller dans cette direction, car en définitive, sur l'essentiel, les luthériens et les réformés sont sur la même longueur d'ondes.

J-F. C. : Et puis, il n'est pas question de déchirer la confession de foi de La Rochelle, ou la confession d'Augsbourg !

Le cadre est là, l'ossature, comment allez-vous la revêtir de chair vivante ?

J-F. C. : L'Eglise doit passer d'un fonctionnement « fonctionnaire » à une culture de projets.

J-P. H. : Ce n'est pas un simple cadre. C'est comme dans un mariage, c'est l'esprit qui est là, avant le cadre. C'est l'esprit de Dieu qui souffle et nous pousse dans cette union, et nous recevons comme une grâce ce qui se passe et qui peut être, pourquoi

pas, comme l'annonce d'un réveil.

Propos recueillis par Sybille Stohrer et Daniel Poujol

Source(s) : LE MESSAGER;

Date de parution : 07 mai 2006